



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E99947

VALABLE JUSQU'AU 01/02/2024

ÉDITÉ LE 16/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 484045034

Siret : 484 045 034 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 49 08509

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C85006Z1244000001503928/11

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C85006Z1244000001503928/11

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : AUBRY CONSTRUCTION BOIS

ROUTE DE BOURG L'EVEQUE
GRUGE L'HOPITAL
49520 OMBREE D'ANJOU

Téléphone : 02 41 92 49 09

Fax :

Portable :

Site Internet : constructionboisaubry.com

E-mail : contact@constructionboisaubry.com

Responsabilité légale :

AUBRY JEREMY CO-GÉRANT / AUBRY DAVID CO-GÉRANT / AUBRY GERARD
CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Menuisier)	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
☐ Fenêtres de toit	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.